MAROL'INFOS

Bulletin d'information - n°166– decembre 2021/janvier 2022



LE MOT DU MAIRE

La période des vœux a une fois de plus été perturbée par la crise sanitaire. Suite aux annonces gouvernementales, nous nous sommes résignés à annuler les traditionnelles cérémonies de ce début d'année. Mais comme bon nombre de municipalités, nous prévoyons d'organiser des festivités à un moment plus propice.

Soyez rassurés. Nos projets ne sont pas pour autant à l'arrêt. Bien au contraire ! Dès février, la maison pour tous fermera ses portes pendant quelques semaines. Les travaux qui y seront entrepris permettront de rendre ce bâtiment communal moins énergivore et plus confortable pour les associations qui s'y réunissent chaque semaine. L'attente sera de courte durée.

Les travaux du City Stade, déjà évoqués dans un numéro précédent du Marol'infos, sont entrés dans leur première phase. La préparation du terrain permettra d'accueillir ce projet au printemps. D'autres aménagements sont prévus à proximité de ce futur équipement. L'église, inscrite au patrimoine de la commune, sera équipée d'un nouveau système de chauffage pour un meilleur accueil du public et pour la préservation des lieux. La végétalisation et le fleurissement de notre village seront également au cœur de toutes les attentions. Nous en reparlerons très prochainement.

Le conseil municipal et les agents de la commune se joignent à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2022.

Le Maire
Julien Poireau

DANS CE NUMÉRO



Conseil municipal: p 2



Concours illuminations: p 6



Les amis de l'école : p 10

Compte rendu du conseil municipal

Du jeudi 16 décembre 2021—20h30

Le compte-rendu en date du 18 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Les membres du Conseil Municipal **approuvent les décisions suivantes à l'unanimité des membres présents et représentés**, c'est-à-dire **17 VOTANTS**.

Institution et ajustement de la provision pour dépréciation des créances douteuses

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé parl'article R.2321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

La méthode proposée s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement d'une créance. Les taux forfaitaires de dépréciation seront de 25% pour l'exercice de prise en charge de la créance 2020.

Mme Christelle Savourat ajoute qu'il y a une forte probabilité que la commune ne puisse recouvrer tout ou partie du total des créances restant à recouvrer.

Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du CDG77 – Année 2022

L'Adjoint au Maire détaille les missions optionnelles qui font partie intégrante de la convention.

L'adhésion est gratuite mais certaines prestations d'accompagnement peuvent être payantes comme le bilan professionnel, la mission de visite d'inspection « Hygiène et sécurité » …

Modification des statuts du SITCOME

M. PAVIOT Jean-Pierre, adjoint au maire, expose au conseil municipal que le SITCOME a délibéré à l'unanimité sur ses changements de Statuts, conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de permettre leur modification effective. La lecture des articles est donnée aux membres du conseil municipal.

Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes du Pays de Montereau – exercice 2020

Le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Montereau est approuvé.

L'Adjoint au Maire, Jean-Pierre Paviot met en lumière dans le rapport le problème de la station d'épuration qui est non conforme compte tenu d'anomalies de fonctionnement confirmées par l'Adjoint au Maire, Frédéric Fontaine.

Mme Véronique Laurié souligne l'importance de la réflexion à avoir quant au futur lotissement Chemin de la Vigne et la ZAC du Moulin.

Décision modificative relative à la participation financière du CCAS à la commune pour le personnel officiant à la garderie

M. PAVIOT Jean-Pierre, adjoint au maire, informe qu'il convient de prendre une décision modificative relative à la participation financière du CCAS à la commune pour les charges de personnel officiant à la garderie.

Il apparaît que la trésorerie du CCAS ne permet pas de prendre en charge la totalité du montant dû pour les charges de personnel pour l'année 2021, en l'occurrence 32 330.00€

Ainsi, en concertation avec les services de la Trésorerie, il est préconisé de procéder aux écritures suivantes.

CCAS : Il convient d'effectuer un mandat en dépenses de fonctionnement, au chapitre 012, article 6215 d'un montant de 15 000.00€.

COMMUNE : Il convient d'établir un titre en recettes de fonctionnement, au chapitre 70, article 70873 d'un montant de 15 000.00€.

Différents échanges entre l'ensemble des conseillers municipaux ont lieu dont les idées majeures seraient d'avoir un planning d'inscription pour une meilleure visibilité de la fréquentation et peut-être une réflexion sur l'organisation du service de garderie. Il est précisé que cette démarche a déjà eu lieu puisque nous sommes passés de 3 à 2 agents. Les difficultés sont qu'avec la crise du COVID, les parents ont revu aussi leur mode de fonctionnement : télétravail, les aînés venant chercher leur(s) frère(s) ou sœur(s).

Ce service est nécessaire à la population qui pour certains travaillent notamment sur Paris ou sa banlieue.

De plus ce service ne peut pas fonctionner avec un seul agent. Certes l'amplitude horaire a été augmentée pour des raisons d'éloignement du lieu d'activité professionnelle.

Une autre piste de réflexion serait de savoir si ce service doit toujours être rattaché au CCAS, l'impact budgétaire serait le même. La volonté communale est de maintenir l'intégration du coût de la garderie dans son budget annuel.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES :

Jean-Pierre Paviot informe que le projet de station de livraison fioul (suite à la fermeture de la raffinerie de Grandpuits) présenté par PREJAM n'a pas été retenu et qu'elle sera située à Provins.

Il ajoute que le TAD nouvelle formule qui rejoint ce qui était fait à l'origine devait être opérationnel en janvier 2022. Néanmoins, en réunion du SITCOME, les élus ont été informés d'un retard pour février 2022.

Isabelle Cevero s'interroge sur d'éventuelles coupures de connexion au passage de la fibre puisque l'enfouissement des réseaux cuivre est en cours et que la fibre est prévue pour début janvier. David Amato dit que d'expérience il y a comme un relais entre l'ADSL et la fibre et que cela se passe bien.

Vœux du Maire le 05/01/2022 : compte tenu du contexte sanitaire et comme de nombreuses communes du canton de Montereau, cette cérémonie n'aura pas lieu.

TRAVAUX DE VOIRIE

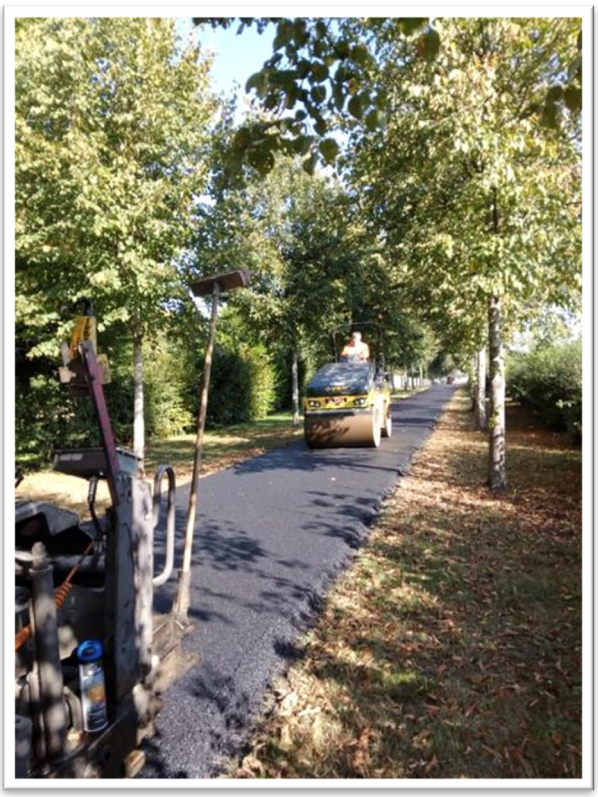
Parc St Donain

Chaque année, la Communauté de Communes du Pays de Montereau programme la réfection de certaines voiries.

Pour la commune de Marolles-sur-Seine, en 2021 il s'agissait de refaire le revêtement de la chaussée du Parc de Saint-Donain.

Ce qui fût promptement réalisé à la fin de l'été. Les riverains ont été satisfaits de voir disparaître les nids de poule.







Jean-Pierre PAVIOT
Adjoint à l'urbanisme

ÉLECTIONS 2022

Demande d'inscription des jeunes sur les listes électorales

Entre le 1er janvier et le 4 mars 2022, date limite d'inscription sur les listes électorales pour l'élection présidentielle, les jeunes venant se faire recenser devront effectuer une inscription volontaire sur les listes électorales s'ils peuvent et souhaitent voter. Pour les jeunes qui auront atteint 18 ans lors du scrutin et qui viendront se faire recenser, nous vous informons que votre inscription ne sera pas réalisée d'office avant l'élection.

Nous vous conseillons donc de procéder à une inscription volontaire sur les listes électorales. Vous pouvez utiliser le formulaire Cerfa ou la télé-procédure d'inscription sur les listes électorales accessible au lien suivant :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396



MAROLLES AU FIL DES RUES

La rue du Bac



La rue du Bac est une célèbre rue de Paris dans le 7ème arrondissement, assez longue puisqu'elle mesure 1 kilomètre 150.



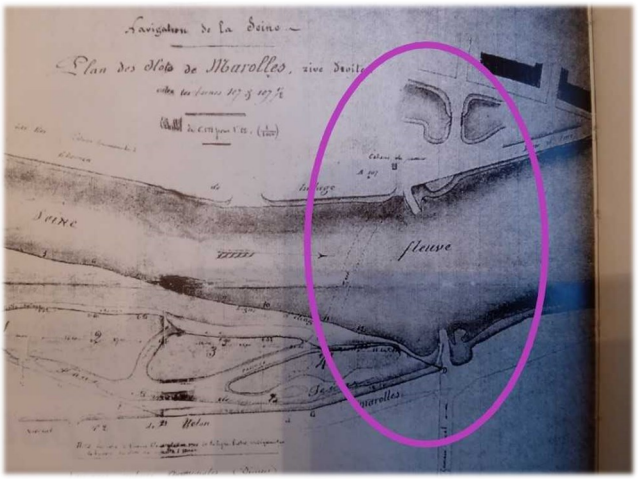
Son nom vient d'un bac établi vers 1550 sur l'actuel quai Voltaire transportant des blocs de pierre destinés à la construction du palais des Tuileries et traversant la Seine à l'emplacement de l'actuel Pont Royal. Par la suite, cette rue du faubourg Saint-Germain s'est couverte d'hôtels particuliers dont beaucoup subsistent de nos jours.

Eh bien, Marolles a aussi sa rue du Bac, certes beaucoup plus courte puisqu'elle mesure environ cent cinquante mètres entre la rue Saint-Georges et le chemin des Iles, au bout de la rue du Fossé Mannequin. Mais tout aussi aristocratique, puisqu'elle est longée sur tout un côté par la demeure de feue la Comtesse de Brémond d'Ars.

Mais d'où vient son nom ? Rappelez-vous, dans notre second article sur Marolles au fil des rues, nous parlions de l'ancien pont détruit lors du conflit entre Armagnacs et Bourguignons et mentionnions le fait que durant plusieurs siècles, on ne pouvait plus traverser la Seine par un pont jusqu'à la construction de l'actuel en 1860.



Or, avec le développement économique sous la monarchie de Juillet, il devenait impératif de traverser la Seine. Le 10 mai 1837, le Conseil Municipal vote l'acquisition d'un bac pour la somme de 1494 francs. Le marché du bac est consenti le 21 juin 1838, mais le 10 août 1839, le Conseil Municipal constate que le bac est livré depuis longtemps, mais qu'il ne peut fonctionner car les abords ne sont pas aménagés. L'opération est confiée à monsieur Lefèvre, architecte à Montereau, pour un coût de 2100 francs.



Elle sera financée par la vente de dix arpents de pâtures. Ces aménagements sont très visibles sur la carte de la Seine de 1852 où l'on remarque très bien les avancées sur la Seine pour permettre l'accostage du bac et la cabane du passeur chargé de percevoir le droit de passage acquitté par l'usager (voir illustration ci-contre).

Ce bac a cessé son activité avec l'ouverture du pont en 1860.

De nos jours, son souvenir subsiste par la rue du Bac dans le village et sur l'autre rive par le lieu-dit « les Prés du Passage » que traversait un chemin rural dénommé alors chemin du bac et aujourd'hui chemin rural dit de Marolles à Saint-Germain.

Jean-Pierre PAVIOT
Adjoint à l'urbanisme

J'habite un logement indigne ? J'ai connaissance d'un logement indigne ?
J'appelle.

INFO LOGEMENT INDIGNE
0806 706 806*
* appel non surtaxé

ON NE JETTE PAS N'IMPORTE QUOI DANS LES TOILETTES

Ces dernières semaines, la municipalité a été sollicitée pour faire déboucher par la SAUR, la société gestionnaire de l'assainissement, des égouts qui débordaient.

Très souvent, ces évènements se produisent parce que les toilettes servent de réceptacles à de multiples objets qui petit à petit s'agglutinent entre eux et provoquent des bouchons.

QUE DOIT-ON JETER DANS SES WC ?

- Uniquement l'urine, les selles et le papier toilette.

QUE NE DOIT ON PAS JETER DANS SES WC ?



- **les lingettes :** qu'elles soient pour bébé, désinfectantes ou intimes, elles font partie des déchets qui se retrouvent le plus souvent dans les réseaux d'assainissement . Même dites bio dégradables, elles sont extrêmement résistantes et ne se dégradent qu'au bout de 3 mois.

Les lingettes se jettent systématiquement dans une poubelle.

- **les tampons et protections périodiques** : les applications de tampons hygiéniques figurent parmi les 10 déchets de plastiques les plus fréquemment trouvés dans les océans.

Les tampons ne se dissolvent pas dans l'eau. Ils risquent donc de boucher les canalisations et d'obstruer les pompes d'épuration.

Les tampons et protections hygiéniques se jettent systématiquement dans une poubelle.



- **les rouleaux de papier toilette :** de plus en plus de rouleaux de papier toilette sont présentés comme biodégradables et pouvant être jetés sans crainte dans les toilettes. Mais en réalité, ils ne disparaissent jamais tout à fait et provoquent des dépôts qui encrassent les usines de traitement.

Les rouleaux de papier toilette se jettent systématiquement dans la poubelle jaune.

- **les médicaments :** 35 % des Français affirment jeter leurs médicaments dans les toilettes, dans la poubelle ou dans le lavabo. Or, les résidus médicamenteux sont très toxiques pour l'environnement et polluent les nappes phréatiques et fragilisent l'ensemble de l'écosystème.

Les médicaments périmés se rapportent sans leur emballage chez le pharmacien et leurs emballages se jettent dans la poubelle jaune.

- **les lentilles de contact et les préservatifs :** ces objets sont composés de matières plastiques et ne sont pas biodé gradables. Ils obstruent les canalisations et se retrouvent bien souvent dans les boues d'épuration. Ils représentent un danger pour les animaux qui les ingèrent.

Les lentilles de contact et les préservatifs se jettent systématiquement dans la poubelle

- **la peinture :** les restes de peinture ne se jettent pas dans les toilettes. Ils contiennent des substances toxiques (pesticides, diluants, ...) et riquent en outre de contaminer les microorganismes nécessaires au bon fonctionnement des stations d'épuration.

La peinture inutilisée est à apporter à la déchèterie.

- **les huiles et les graisses alimentaires :** les graisses usagées s'agglomèrent au contact de l'eau pour former des tampons et boucher les canalisations.



Les huiles et les graisses alimentaires sont à apporter à la déchèterie.

- **la litière pour chat :** certains fabricants affirment que la litière pour chat est biodégradable. Or le volume d'eau déversée par une chasse-d'eau est loin d'être suffisant pour évacuer correctement une litière.

En outre, la litière contient une substance absorbante qui peut faire gonfler jusqu'à 15 fois son volume originel.

La litière dite « biodégradable » se jette dans le bac à compost. Toutes les autres litières doivent être jetées avec les déjections félines dans la poubelle.

- **les autres objets divers à ne pas jeter dans les toilettes :** fil dentaire, chewing-gums, mégots de cigarette, cheveux.

Ces déchets de petite taille passent à travers les grilles de filtration et risquent de boucher les canalisations. Ils provoquent la pollution des cours d'eau.



Là encore, ils se jettent systématiquement à la poubelle.

Nous espérons que vous mettrez en application ces quelques conseils et qu'ainsi vous améliorerez à votre échelle la situation de la planète pour vos enfants et accessoirement votre porte-monnaie en réduisant les factures liées à l'assainissement.



CONCOURS DES ILLUMINATIONS DE NOEL

Merci à tous

Le jury du concours des illuminations de Noël, organisé par la Mairie, a été émerveillé par vos décorations, la variété des éclairages et des ornements proposés, les projections sur les façades… qui ont rendu le classement impossible.



Remise des récompenses, samedi 22 janvier 2022



C'est pour cette raison, que cette année, la collectivité à décider de récompenser tous les commerces décorés ainsi que 13 maisons illuminées sur la commune.

Les maisons étaient toutes plus belles les unes que les autres. Elles ont fait rêver, le temps d'un Noël, petits et grands. Nous espérons pouvoir compter à nouveau sur votre participation l'année prochaine afin de contribuer à l'embellissement de notre joli village en ces périodes de fêtes.

Pour continuer de rêver, voici quelques illuminations photographiées au hasard dans notre village.












CCAS

Goûter et distribution des colis de Noël aux anciens.

Le mardi 14 décembre, nos aînés marollais de 70 ans et plus, étaient conviés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à partager un chaleureux goûter de Noël avant la traditionnelle remise des colis de Noël.











Après avoir dégusté du chocolat chaud ou du café accompagné de petits gâteaux et de friandises, tous recevaient des mains de notre chère Yvette Moulin, avec l'aide experte de Georges Doell et Jacques Loret, le délicieux colis de Noël.

Nous remercions également Mesdames Doll, Lechner, Levêque, Pineau, Simon et Le Floc'h pour leur précieuse aide ainsi que les services techniques.







MAROLLES EN SCENE

Concert du 4 décembre

Le 04 décembre le duo acoustique KLÉ ART s'est produit à la maison pour tous, invité par l'association MAROLLES EN SCENE.

Une guitare, deux voix..... ce fût suffisant pour émouvoir le public.

Belle prestation, félicitations aux artistes.

Notre prochain rendez vous est fixé au 19 mars 2022 pour célébrer la "St Patrick" au foyer rural avec le groupe "TRIO CELTIQUE".

Nous vous attendons nombreux, ambiance et bonne musique seront au rendez vous.



A.S.M TAI CHI

Stage du dimanche 5 décembre 2021

« A CHEVAL !» aime nous dire FRANCOIS, le professeur de Tai Chi ; ce fut bien sûr ce qu'a dit Rodrigue à ses troupes, en son temps, et, comme dans l'histoire, nous partîmes une poignée et par un prompt renfort nous fûmes 28 en arrivant ...salle des fêtes !

Journée fort sympathique et enrichissante, que du bonheur !

Nous avons bien imité la gente animale : l'ours, le tigre, le cerf... sont nos copains sans aucun doute et le singe ne peut qu'envier notre adresse !

Mais il y eut aussi beaucoup d'autres séquences partagées !

Prochain stage le **dimanche 13 mars**, si la pandémie le permet.

Que vous soyez initié ou totalement débutant dans la pratique du Tai Chi, n 'hésitez pas à venir partager un bon moment avec « la communauté Tai Chi ».

Pour s'inscrire ou recevoir plus d'information sur ce futur stage ou pour suivre des cours de Tai Chi ou de Yoga en semaine (il est possible de s'inscrire en cours de saison), merci de contacter Ludovic (Président) au 06 08 74 45 25 ou Mireille (Secrétaire) au 06 89 30 67 62.





COMITÉ DES FÊTES

Hâte de vous retrouver !

Toute l'équipe du Comité des Fêtes vous souhaite une très bonne année 2022 et a hâte de vous retrouver.

Le samedi 27 novembre, a eu lieu pour la première fois le Noël des enfants. Ce fut un succès. Les enfants ont été ravis du spectacle « Rudolph » présenté par la compagnie Princesse Moustache. Avec le goûter offert, le Père Noël en personne leur a distribué un sachet de bonbons puis les a guidés jusqu'au sapin pour son illumination.





Le dimanche 28 novembre, le Marché de Noël a permis aux visiteurs d'effectuer leurs derniers achats de cadeaux. Une cinquantaine d'exposants ont répondu présents, certains dehors, bravant le froid et la pluie.





Malheureusement, nous avons dû annuler le réveillon de la Saint Sylvestre, c'était plus raisonnable au vu de la situation sanitaire. Ce n'est que partie remise pour l'année prochaine.

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes a lieu le vendredi 28 janvier à 20h30 à la Maison pour Tous. Vous vous sentez concerné par l'animation de votre village ? Vous souhaitez avoir juste des informations ? Vous avez des idées à nous soumettre ? Venez nous rejoindre, nous serons heureux de vous accueillir dans une ambiance conviviale et sympathique.

Pour le 1er semestre, 4 manifestations sont au programme, en espérant pouvoir les réaliser :

- Le dimanche 6 février : Concours de belote au foyer rural
- Le dimanche 13 février : Sortie spécial Saint Valentin au cabaret Le Philadelphia à Samoreau
- Le samedi 26 mars : Soirée dansante sur le thème des comédies musicales
- Le dimanche 15 mai : Brocante à la Salle des Fêtes

Je tiens personnellement à remercier toute l'équipe du Comité des Fêtes pour son investissement, sans oublier les services techniques et Lisa pour leur aide très précieuse tout au long de l'année.

A bientôt.

Corinne LE FLOC'H
Présidente du Comité des Fêtes

LES AMIS DE L'ÉCOLE

Le Noël des enfants





L'histoire débuta vers la fin Novembre ou nous avons reçu un message express en provenance directe du Pôle Nord.

Le Père Noel avait besoin de nous !!!

Ni une ni deux, les bénévoles et les membres de l'association ont réagi et n'ont pas hésité à venir aider les lutins pour emballer les précieux biens.









L'aventure continua avec l'arrivée des 2 beaux sapins offerts par la société Marollaise **DM PAYSAGES.**

Les enfants, les enseignants et le personnel scolaire ont pu les mettre en valeur et ainsi finaliser les décorations pour l'arrivée du Père Noël.



Le moment tant attendu arriva. Le Père Noël est passé dans les écoles.

Le 14 décembre, il a été à la rencontre des maternelles et le 16 décembre, des élémentaires. Les distributions de cadeaux ont pu avoir lieu et il s'en est suivi de copieux goûters fournis par les **Douceurs Marollaises.**

Grâce à vous tous, cette année encore, Les Amis de l'Ecole ont pu aider le Père Noël afin qu'il puisse offrir des cadeaux pour les élèves des 2 écoles de Marolles-sur-Seine.

Un grand MERCI à tous les participants et si l'envie vous en dit, n'hésitez pas à nous rejoindre et à faire partie de nos aventures.



Les Amls de l'école

Suite à une Assemblée Générale Extraordinaire, **Les Amis de l'Ecole** vous présente la composition du nouveau bureau :

Le Président : Mr SCHMITT Sébastien

La Secrétaire : Mme BOUSSAHA Stéphanie

La Trésorière : Mme RENARD Elodie

Nous leur souhaitons pleins de réussite pour cette fin d'année 2022.

Pour rappel, voici les évènements à venir :

* Le 03 Avril, Brocante en Salle
* Le 10 Avril, Carnaval
* Le 17 Avril, Chasse aux Œufs de Pâques (en collaboration avec la Mairie)

Nous reviendrons vers vous avec plus de détails dans le prochain numéro.

RESTAURANT « LE ROYAL »

Un kebab mais pas que…



Depuis le 3 janvier, la commune a retrouvé son second restaurant.

Tout le monde connait « Le Caraïbe » notre Pizzeria mais maintenant nous avons « Le Royal » , brasserie-restaurant qui a remplacé l'ancestrale « Croix Verte » qui avait déjà changé de nom il y a quelques années.



Emre EREN vous propose certes des délicieux kebab mais aussi des grillades, bavettes, faux filet… dans une ambiance chaleureuse.

Vous pouvez aussi, si vous préférez, commander à emporter.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre village et pleine réussite dans son entreprise..

Le Royal : 01.75.15.83.51

Ouvert du lundi au samedi de 11h30 à 14h30 puis de 18h00 à 22h00

Fermé le dimanche

JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

Découverte des oiseaux hivernants

Le **mercredi 2 février 2022 à 14h00** à Marolles-sur-Seine, venez découvrir les oiseaux hivernants de cette ancienne carrière réaménagée, aujourd'hui haut lieu de biodiversité ! A l'aide de longues-vues et de jumelles, nous observerons les oiseaux et en apprendrons un peu plus sur leur biologie.

Lieu de rendez-vous :

Espace Naturel Sensible (ENS) du Carreau Franc. Du rond-point d'accès au péage de Marolles-sur-Seine (A5), suivre le fléchage "réserve ornithologique".

77130 Marolles-sur-Seine

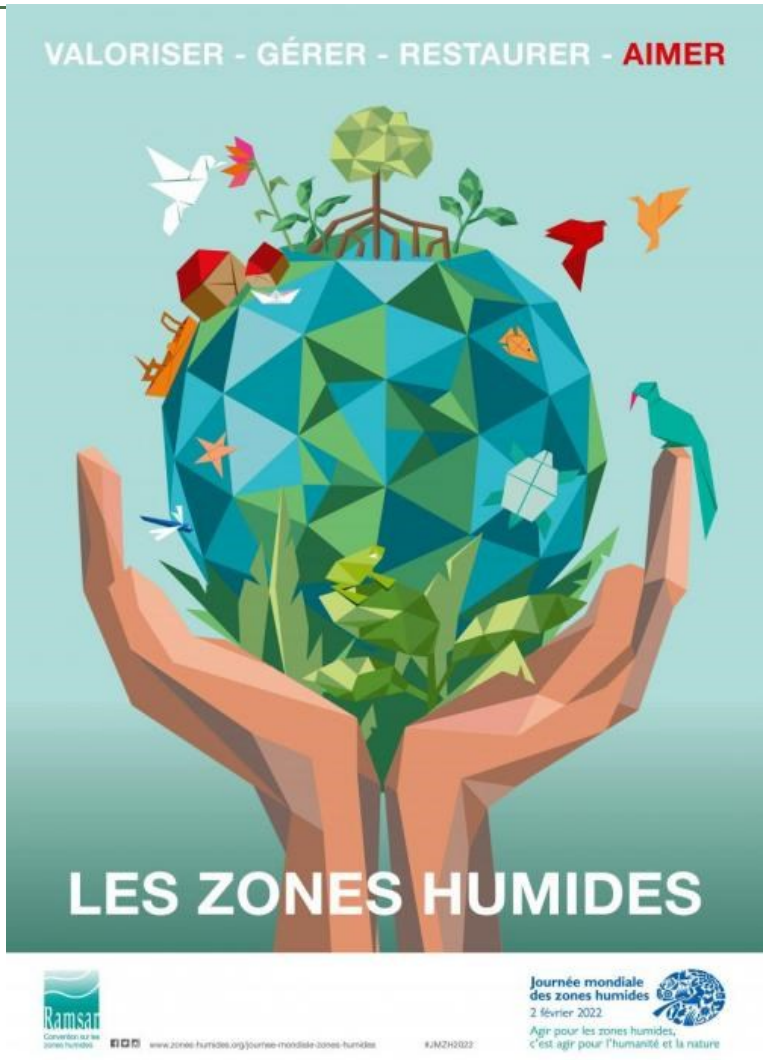
Nom/prénom de l'animateur : Audrey Signol

Nombre de personnes maximum : 20

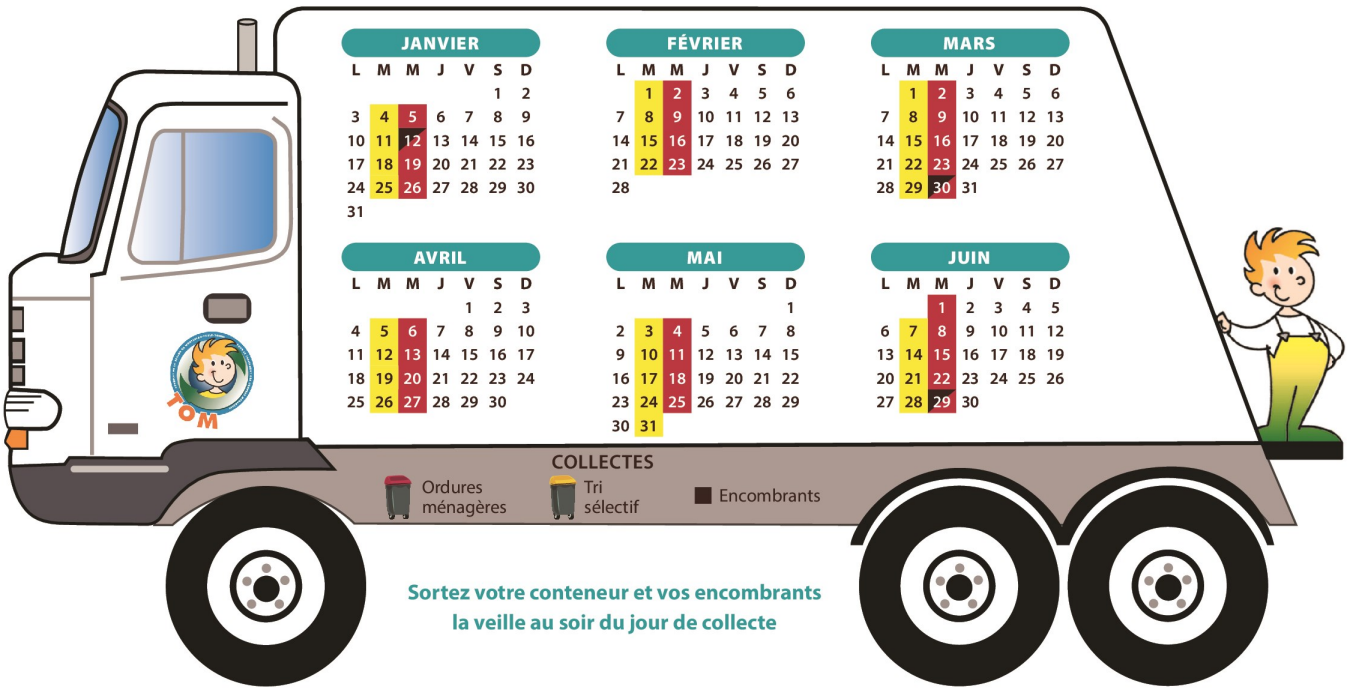
Réservation obligatoire avant le 01/02/2022

Téléphone : 0164226117

E-mail : signol@anvl.fr



MAROLLES-SUR-SEINE / Collectes 2022



JANVIER

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FÉVRIER

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JUIN

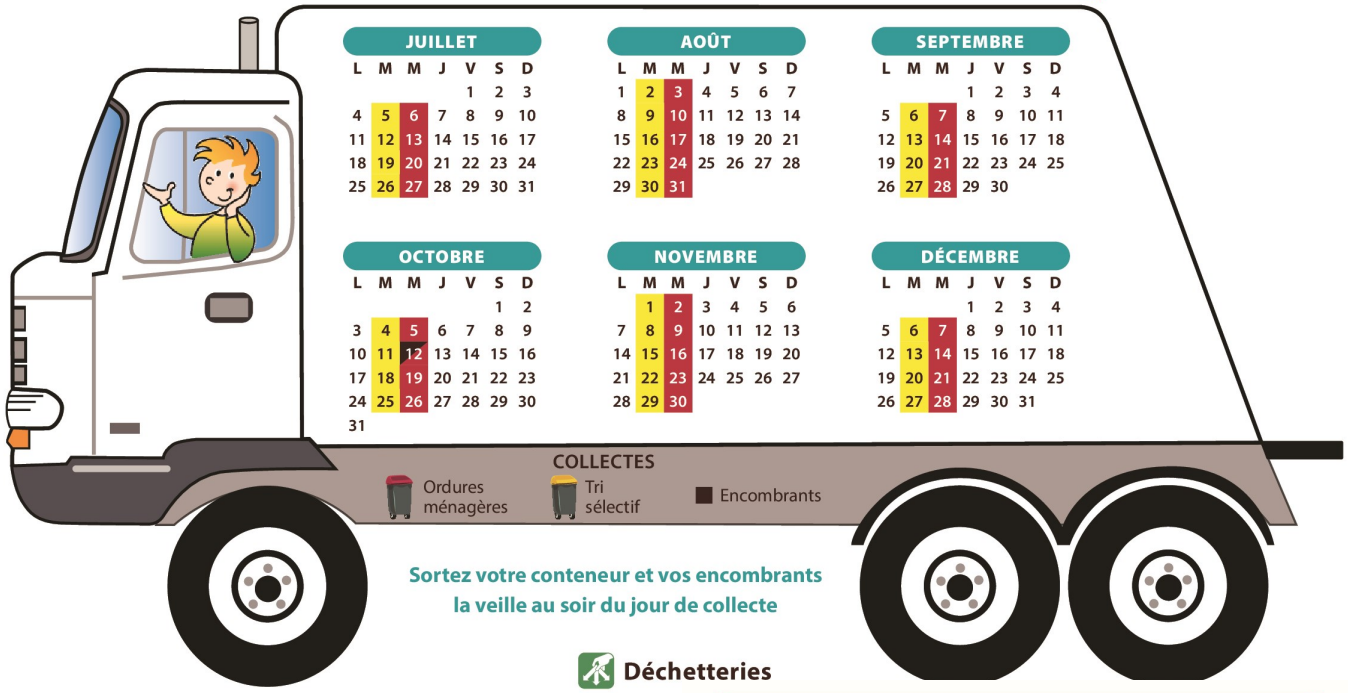
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

COLLECTES

Ordures ménagères — Tri sélectif — Encombrants

Sortez votre conteneur et vos encombrants la veille au soir du jour de collecte

MAROLLES-SUR-SEINE / Collectes 2022



JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

COLLECTES

Ordures ménagères — Tri sélectif — Encombrants

Sortez votre conteneur et vos encombrants la veille au soir du jour de collecte

Déchetteries

Montereau 1 rue des Prés Saint-Martin

Horaires d'été* - du 01/04 au 30/09
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Samedi
8h30 - 12h30 / 13h30 - 19h
Vendredi : 13h30 - 19h
Dimanche : 8h30 - 13h30

Horaires d'hiver* - du 01/10 au 31/03
Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi
9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h
Vendredi : 13h30 - 18h
Dimanche : 9h - 12h

Carte d'accès (gratuite) obligatoire + pièce d'identité • **Fermetures :** 01/01, 17 et 18/04,

CONTACT

SIRMOTOM
22, rue de la Grande Haie
77130 Montereau-Fault-Yonne

01 64 32 67 23
sirmotom@wanadoo.fr
www.sirmotom.fr

Etat civil

Décès

M. BOTTELLI Daniel décédé le 07 janvier 2022.

Mairie : Place du Général de Gaulle, 77130 Marolles-sur-Seine (tél. 01.64.31.32.56) **Site internet :** www.marolles-sur-seine.fr **Directeur de publication :** Julien POIREAU **Commission Communication :** Adeline FARGE, Stéphanie BOUSSAHA, Laurie LECOUSTRE, Isabelle CEVERO, Véronique LAURIÉ, Christelle SAVOURAT, David AMATO **Réalisation :** Montereau-Impression, 63 av du Général de Gaulle, 77130 Montereau (850 exemplaires)